Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID: 034-213402456-20250303-DCM2025 001-DE



## Délibération du Conseil Municipal n° DCM 2025-001 Séance du 03 mars 2025

## Objet: Suppression d'un poste d'adjoint au Maire

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE: 17** 

PRÉSENTS: (11) Mme Catherine COMBES, Maire;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers municipaux.

**POUVOIRS**: (0)

ABSENTS: (6) M. Philippe MARCON, Mme Julie BENEZECH, M. Clément CHAPPERT, M. Lucien

DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT

**ABSENT EXCUSÉ: (0)** 

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: Mme Marie-Claude MOTHE.

**DATE DE CONVOCATION**: 20 février 2025.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que Monsieur Jean-François MADONIA, 4ème adjoint, est démissionnaire de ses fonctions d'adjoint au Maire et qu'il maintient son mandat de conseiller municipal, Monsieur le Sous-Préfet de Béziers ayant accepté sa démission en tant qu'adjoint par courrier du 29/01/2025 reçu en mairie le 10/02/2025.

Le poste de 4ème adjoint au maire étant vacant, il convient de statuer sur cette vacance et notamment en décidant si la municipalité entend conserver ce poste d'adjoint.

La municipalité est à ce jour composée de quatre postes d'adjoints au Maire. Madame le Maire explique que ses missions étant depuis un certain temps déjà réparties sur les autres élus, il n'y a pas de nécessité de garder ce poste et de remplacer Monsieur MADONIA.

Elle propose de supprimer le poste de 4ème adjoint au Maire et de porter à trois le nombre d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

ID: 034-213402456-20250303-DCM2025\_001-DE

## DÉCIDE

<u>Article 1 : DECIDE</u> de supprimer le poste de quatrième adjoint au maire vacant en raison de la démission de Monsieur MADONIA.

<u>Article 2 :</u> DE METTRE à jour le tableau du Conseil Municipal en conséquence et de le transmettre au service de la Sous-Préfecture.

<u>Article 3 :</u> DE CHARGER Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les actes ou documents y afférents.

<u>Article 4</u>: La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera :

- Transmise au représentant de l'Etat.

Ampliation adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Comptable du SGC Biterrois.

## Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Pour copie conforme

> Fait à Saint-Chinian, le 03/03/2025 Le Maire, Catherine COMBES

